



Les juges du Tribunal de première instance de Douala Bonanjo ont rejeté la demande de mise en liberté provisoire introduite par les avocats Martin Camus Mimb.

Ce mercredi 18 août 2021, le tribunal de première instance de Douala Bonanjo a rejeté la demande de mise en liberté provisoire de Martin Camus Mimb et Wilfried Eteki.

Le motif évoqué est que la demande de la mise en liberté provisoire est prématurée. Le procès se poursuit au tribunal de première instance de Douala Bonanjo. Notamment avec les débats sur la jonction des deux procédures, à savoir la procédure diligentée en flagrant délit qui passe maintenant et celle diligentée en citation directe qui doit passer le 26 août 2021, apprend-on.